

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/8

26 juillet 1995

(95-2171)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

## NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant  
les obstacles techniques au commerce)

<b>Pays/Territoire douanier/Arrangement régional:</b> <u>REPUBLIQUE TCHEQUE</u>		
<b>Nom de l'organisme à activité normative:</b> Czech Office for Standards, Metrology and Testing (Direction tchèque de normalisation, de métrologie et d'essais)		
<b>Adresse de l'organisme à activité normative:</b> Václavské náměstí 19 113 47 Prague 1 République tchèque		
<b>Téléphone:</b> 42 2 24216688	<b>Téléfax:</b> 42 2 24224726	<b>Télex:</b> 121 948
<b>Courrier électronique:</b>		
<b>Type d'organisme à activité normative:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>institution du gouvernement central</b> <input type="checkbox"/> <b>institution publique locale</b> <input type="checkbox"/> <b>organisme non gouvernemental</b>		
<b>Champ des activités normatives actuelles et prévues:</b> Normalisation, métrologie, essais et certification		
<b>Date:</b>		